



**Les devis présentent systématiquement les prestations  
en dehors des heures ouvrables (donc majorées).**

***N'hésitez pas à nous contacter  
pour de plus amples renseignements au 05 58 46 44 44.***

**NOM :** .....

**PRÉNOM :** .....

**ADRESSE :** .....

**TÉLÉPHONE :** .....

**DATE DE NAISSANCE :** .....

## En cas de décès à l'hôpital\*

- vous souhaitez que le défunt demeure à la chambre mortuaire hospitalière
- vous souhaitez que le défunt soit transporté au funérarium (complexe funéraire avenue de Canenx)
- vous souhaitez que le défunt soit ramené au domicile\*\*

\* Si hôpital situé en dehors de Mont de Marsan, précisez la ville : .....

\*\* Précisez l'adresse du domicile : .....

## En cas de décès au domicile\*\*

- vous souhaitez que le défunt demeure au domicile
- vous souhaitez que le défunt soit transporté au funérarium (complexe funéraire avenue de Canenx)

\*\* Précisez l'adresse du domicile : .....

## Dans chaque hypothèse...

### Si le défunt est transporté au funérarium\*

- vous souhaitez louer un salon funéraire afin de pouvoir vous recueillir lorsque vous le souhaitez (le salon est alors mis à votre disposition avec un code d'accès personnel qui vous garantit un accès 24h/24 7j/7 jusqu'au jour des obsèques)
- vous souhaitez louer une cellule réfrigérée (le défunt vous est alors présenté lors de vos visites dans un salon puis replacé en cellule après la visite)

\* Les obsèques ayant généralement lieu 72 heures après le décès, le devis prévoit une durée de conservation au funérarium de 3 jours (durée qui sera bien entendu ajustée en fonction de la date réelle des obsèques).

### Souhaitez-vous que des soins de conservation soit pratiqués sur le défunt ?

- Oui                       Non

Ces soins, qui permettent une conservation du défunt dans de bonnes conditions, bien que non obligatoires, vous seront automatiquement proposés sur les devis dans l'hypothèse du maintien du défunt au domicile ou de la location d'un salon au funérarium.

## Souhaitez-vous... une inhumation une crémation

### Vous avez choisi l'inhumation...

- Vous possédez déjà une sépulture :  pleine terre  
 avec monument  
 sans monument  
 caveau

Précisez ville et nom du cimetière : .....

- Vous souhaitez acheter une concession :  pleine terre  
 terrain pour caveau

Précisez ville et nom du cimetière : .....

- Souhaitez-vous un cercueil équipé (*chêne ou pin massif*) avec accessoires (*capiton, poignées, etc*) :
- entrée de gamme
  - moyenne gamme
  - haut de gamme forme parisienne couvercle plat
  - haut de gamme forme tombeau couvercle haut
  - luxe
  - personnalisé sur le thème de votre choix

Souhaitez-vous un emblème (religieux ou civil) sur le cercueil ?  oui  non

### Vous avez choisi la crémation...

Toutes les crémations sont précédées d'un recueillement de 15 minutes dans la salle de cérémonie mais vous pouvez choisir une cérémonie d'hommage de 30 à 45 mn qui sera préalablement préparée avec le maître de cérémonie (choix des lectures et passages musicaux).

- Souhaitez-vous une cérémonie d'hommage ?  oui  non
- Souhaitez-vous un cercueil équipé (*pin massif*) avec accessoires (*capiton, poignées...*) :
- entrée de gamme
  - moyenne gamme
  - haut de gamme
  - luxe
  - personnalisé sur le thème de votre choix

Souhaitez-vous un emblème (religieux ou civil) sur le cercueil ?  oui  non

A l'issue de la crémation, souhaitez-vous que l'urne\* contenant les cendres soit

- remise à la famille pour une dispersion en pleine nature
- remise à la famille pour une dispersion en mer
- remise à la famille pour un scellement ou une inhumation dans une sépulture, ou une case de columbarium en dehors de Mont de Marsan
- dispersée au jardin du souvenir du cimetière St Vincent de Paul à Mont de Marsan
- inhumée dans une sépulture à Mont de Marsan
- scellée sur une sépulture à Mont de Marsan
- inhumée dans une case de columbarium au cimetière St Vincent de Paul à Mont de Marsan

\*En fonction de la destination des cendres, le conseiller choisira une urne adaptée parmi nos différents modèles, sous réserve de toute modification de votre part (exemple : urne en carton pour les dispersions, urne biodégradable pour la dispersion en mer, urne en granit pour le scellement sur une sépulture, etc).

## Souhaitez-vous un service religieux ?

oui  non

*Si vous souhaitez un service religieux, les frais de culte sont généralement à régler directement auprès de l'officiant (150€ au 01/01/2016).*

## Souhaitez-vous un registre de condoléances ?

oui  non

## Souhaitez-vous la parution d'un avis de décès dans la presse ?

oui  non

***Nos conseillers funéraires s'engagent à vous adresser un devis sous huitaine sur la base des prestations sélectionnées.***

### **À NOTER**

- *Les tarifs mentionnés sur le devis ont fait l'objet d'une décision municipale en date du 17/12/2015.*
  - *Nous pouvons également vous proposer de souscrire un contrat obsèques. Ce dernier vous permet de régler à l'avance les formalités (choix des prestations funéraires) et le financement de vos obsèques (en prime unique ou par mensualités). N'hésitez pas à nous contacter.*
  - *En cas de décès au domicile, la première démarche est de faire constater le décès par un médecin.*
- Il vous appartient ensuite de contacter l'opérateur funéraire de votre choix, et afin de faciliter les démarches, de vous munir du livret de famille ou d'une pièce d'identité du défunt.*